

ETUDE DES ZEC SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

Compte rendu de la réunion de présentation des résultats de l'étude à Roquebrune-sur-Argens

Date de la réunion : 09/02/2024 **Lieu** : Mairie de Roquebrune

Date de diffusion : 12/03/2024 **Rédacteur** : Gwendal SENECHAL

Coordonnées des participants			P ¹	A-E	D
Maire de Roquebrune	Jean CAYRON	JCAYRON@mairie-roquebrune-argens.fr	X		X
Adjoint délégué à l'urbanisme, au foncier, au patrimoine - Mairie de Roquebrune	Gilles PRIARONE	gpriarone@mairie-roquebrune-argens.fr	X		X
Chef de service GEMAPI - ECAA	Fabrique FIQUET-ALBIN	f.fiquet-albin@esterelcotedazur-agglo.fr	X		X
Chargée de mission Prévention du risque inondation - ECAA	Phoebe BENDJAMA	p.bendjama@esterelcotedazur-agglo.fr	X		X
Directeur général adjoint - SMA	Benjamin VAN LUNSEN	b.vanlunsen@syndicatargens.fr		X	X
Coordinateur Pôle études inondations, chef de projet PAPI - SMA	Christine GRILLOT	c.grillot@syndicatargens.fr	X		X
Chargé d'opérations inondation - SMA	Denis DELSOL	d.delsol@syndicatargens.fr	X		X
Directeur de projet - ISL	Gwendal SENECHAL	senechal@isl.fr	X		X

¹ P : présent / A-E : Absent, excusé / D : pour diffusion

1 OBJET DE LA REUNION

L'objet de cette réunion est de présenter les résultats de l'étude menée au cours de l'action 59 du PAPI, en particulier la Zone d'Expansion de Crues du Blavet à Roquebrune-sur-Argens.

Au cours de cette présentation, un certain nombre de points ont été abordés et discutés. Les informations-clés sont synthétisées dans les paragraphes suivants. Ce compte-rendu ne paraphrase pas la présentation, disponible en annexe.

2 PRISES DE DECISION / INFORMATIONS-CLES

Les prises de décision et informations-clés qui ressortent de la réunion sont listées ci-après.

- Il est rappelé la différence faite entre les aménagements de type « solutions fondées sur la nature », objet de la présente étude et les aménagements de type « ouvrages de ralentissement dynamique des crues » (barrages) proposés lors de l'étude précédente (action 5 du PAPI d'Intention).
- M. Cayron (Mairie de Roquebrune) précise que l'hydrologie des cours d'eau a beaucoup changé, les périodes de retour ne sont plus les mêmes. En effet, M. Sénéchal (ISL) confirme que la multiplication des événements récents (depuis 2010) fait que les analyses statistiques ont évolué.

Analyse hydraulique

- Il est précisé que la ZEC du Blavet (n°32) est inondée de deux manières différentes : soit par les crues du Blavet et de ses affluents, soit par remontée de l'Argens en crue. Dans le cadre de l'action A59, ce sont bien les crues du Blavet qui sont étudiées.
- L'étude et notamment la modélisation hydraulique met en évidence une certaine efficacité actuelle de la ZEC, avec une forte mobilisation du lit majeur dès les crues fréquentes. Les merlons identifiés sur le territoire sont tous contournés et/ou submergés dès les crues fréquentes. Ainsi, les aménagements envisagés (arasement de merlons) n'auront pas d'impact significatif sur les inondations à l'aval. En amont, il n'y a que quelques heures de submersion (1h1/2 à 2h), et les enjeux sont en majorité des vignes, peu impactées au regard de cette faible durée. Il est mentionné que l'absence d'inondation en aval du modèle est liée à la limite de l'emprise de celui-ci.

Animation foncière

- Côté urbanisme, M. Priarone (Mairie de Roquebrune) rappelle que la ZEC du Blavet (n°32) fait l'objet d'un zonage spécial dans le PLU dans le but de préserver le secteur. Seule l'activité agricole est permise. Cependant, un phénomène de cabanisation et d'habitat diffus s'est développé. Une quinzaine de mobil-homes sont installés. Des PV d'infraction à l'urbanisme ont été délivrés mais il est difficile d'aller plus loin car ce n'est plus le rôle de la mairie.
- La mairie de Roquebrune travaille en ce moment sur une charte pour lutter contre la cabanisation, les remblais en ZI et favoriser les projets agricoles, bientôt proposée au préfet. Il faudrait associer tous les acteurs du Département autour de ce document.

- La commune a déjà une politique foncière avec 150 000 € dépensés chaque année dans le PPI pour acquérir des terrains. Mais il n'est pas possible de lutter pour racheter des parcelles qui se vendent 400 000 € les 4 ha. Il existe 6 à 7 ha de cabanisation forte, notamment à la confluence entre le Blavet et le ruisseau des Anguilles.
- Il est également question du positionnement de la SAFER sur ces acquisitions. A priori, la SAFER a déjà beaucoup de terrains et est plutôt dans une politique de cession de ces terrains.
- La commune propose de mettre en place des Zones Agricoles Protégées : Aumède, pied du Bougon avec le Fournel. Une animation de ces 2 ZAP par la chambre d'agriculture serait envisagée, pour rouvrir ces secteurs à la culture.

Lien avec les autres actions/études de la prévention du risque inondation

- Cette étude a également permis de disposer de cartographies de l'aléa inondation pour un large panel de crues de la quinquennale (Q5) à la centennale (Q100), données utiles pour les communes et les EPCI dans le cadre des PCS. Ces données SIG seront transmises pour permettre aux communes de vérifier l'adéquation des mesures prises dans le cadre du PCS.
- D'autres mesures d'accompagnement vis-à-vis du risque inondation sont identifiées :
 - Action 24 du PAPI : appui à l'intégration des ZEC et des zones humides dans les documents d'urbanisme.
 - Action 31 du PAPI : ALABRI, pilotée par ECAA
 - Action 29 du PAPI : réduction de vulnérabilité aux entreprises)
 - Action 19 du PAPI : Abonnement à Vigicrue / Predict
 - Action 19 du PAPI : Aide à l'élaboration des PCS
- En parallèle de l'action 59, des études d'aménagements plus structurels (sur l'Aille, sur l'Endre) ont été réalisées. Les études d'un ouvrage sur l'Aille ont mis en évidence un risque d'aggravation des débits de pointe en cas de barrage du fait de l'horloge des crues. Un manque de pertinence économique des ouvrages testés a également été identifié. Les études se poursuivront pour le barrage de l'Endre dont le rapport bénéfices/coûts est plus favorable. A noter qu'un ouvrage écrêteur sera construit sur la Nartuby à Trans. Cet ouvrage est une compensation hydraulique des travaux sur la Nartuby dans la traversée de Draguignan. Il n'y aura pas d'impact à l'aval.
- Lien entre l'A59 et la compensation de la ZAC des Garillans :
 - En conclusion de cette étude, l'aménagement de la ZEC n°32 (et plus généralement des ZEC du bassin versant du Blavet) ne peut correspondre à une solution pour compenser les 900 000 m3 imposés pour le projet de la ZAC des Garillans.
 - Les conclusions de l'étude seront transmises à la DDTM avec mention des efforts faits pour la commune pour maîtriser l'urbanisation et lui redonner un caractère agricole. Cependant, le terrain a évolué depuis 1994 avec la présence de nouveaux enjeux maintenant en place.
 - M. Cayron (Mairie de Roquebrune) a proposé des aménagements de type champs d'inondation contrôlés à l'intérieur de la ZEC 32. Les surfaces totales

des parcelles identifiées représentent 160 000 m². Il est donc conscient que ce type de solution ne permettra pas de trouver 900 000 m³ mais que la Commune recherche des solutions. M. Sénéchal (ISL) précise qu'il faudrait confirmer la faisabilité hydraulique de ces solutions avec notamment une étude de modélisation.

- Autre demande de la Commune :
- Procédure et chiffrage pour reprise de l'ouvrage sur l'avenue des Pins Parasols (quartier de la Bouverie).

ANNEXE 1 : FEUILLE
D'EMARGEMENT

NOM	STRUCTURE	@dresse	téléphone	SIGNATURE
Sénéchal Gwendal	ISL	senechal@isl.fr		
Delsol Denis	SRFA			
Fabrice FISSET-ALBIN	ECATA	f.fisquet.albin@estrel cote-dazur-agglo.fr		
Thobé BENDSARTA	ECATA	p.bendyama@estrel.cote dazur-agglo.fr		
ARLARRONE gilles	Mairie RSA	g.arlarrone@mairie-roquebrune- argens.fr		
CHAPPEAU	Mairie RSA			
Olivier Galler	SRFA	o.galler@syndicat-mixte.fr		

PAPI Complet de l'Argens et des Côtiers de l'Estère!
Action 59 – étude d'aménagement de zones d'expansion de crue
Restitution Roquebrune 9 février 2024 – Mairie Roquebrune

Feuille de présence



ANNEXE 2 : PRESENTATION